

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE
GUIDE TOURISTIQUE – GUIDE REGIONAL**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 741200S32D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 mai 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE GUIDE TOURISTIQUE– GUIDE REGIONAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant, conformément au profil professionnel de Guide Touristique - Guide régional annexé et compte tenu de son niveau de formation, d'acquérir les compétences théoriques, techniques et méthodologiques relatives :

- ◆ à l'accueil et au respect du public sachant qu'il peut être porteur d'une histoire et d'une culture spécifiques,
- ◆ à la présentation d'informations et d'explications de manière claire et vivante en utilisant les techniques de communication adéquates,
- ◆ à la gestion des groupes dont il a la charge et à la réponse à ses attentes,
- ◆ à la préparation de ses visites par un travail de recherche pertinent et adapté, si possible, au public dont il aura la charge,
- ◆ au bon déroulement du programme, au respect des temps impartis aux activités, à la gestion des imprévus sans perdre de vue l'objectif final,
- ◆ à la découverte par le public guidé du patrimoine matériel et immatériel (gastronomie, folklore, arts, ...), les richesses naturelles « in situ » en fournissant des informations qui permettent aux visiteurs de comprendre l'histoire, la vie politique, économique et sociale du pays, d'une région, d'une ville ou d'un site,
- ◆ à la promotion du patrimoine artistique et gastronomique, des richesses naturelles du pays, de la région, de la ville ou du site visités,
- ◆ à l'utilisation pertinente des ressources documentaires disponibles (guides, cartes, internet, ...),
- ◆ au développement de bonnes relations avec le chauffeur et le personnel rencontré,

- ◆ à l'élaboration d'itinéraires touristiques en gérant les différentes contraintes techniques et la chaîne de prestations dans le temps imparti,
- ◆ à l'utilisation des outils linguistiques adéquats permettant l'intelligibilité du message,
- ◆ à l'évaluation de la qualité en vue d'améliorer les prestations de guidage proposées.

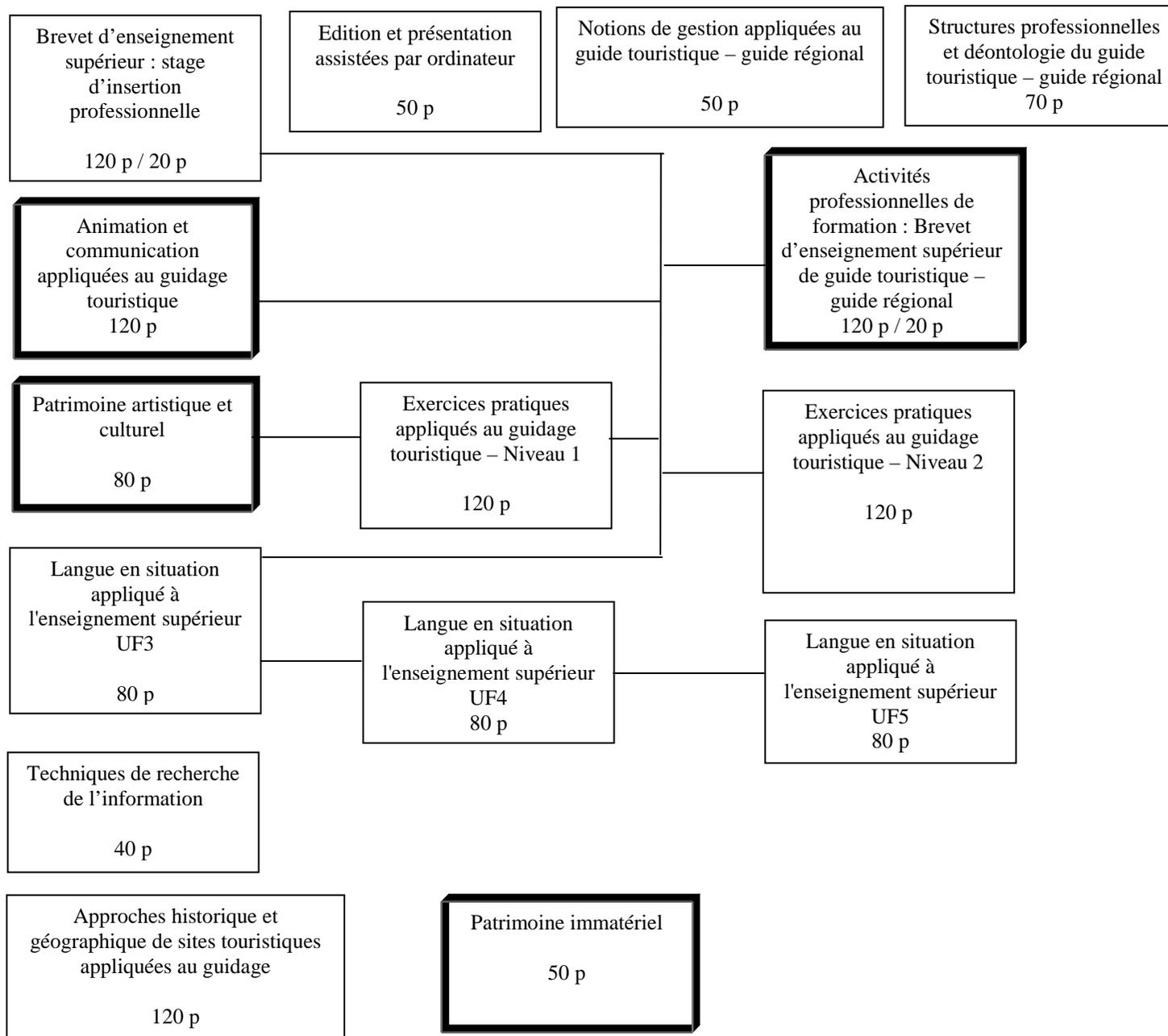
2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Nombre d'ECTS</u>
Brevet d'enseignement supérieur : Stage d'insertion professionnelle	SCEC	741201U32D1	708		120/20	3
Animation et communication appliquées au guidage touristique	SCEC	741204U32D1	708	X	120	10
Patrimoine artistique et culturel	SCEC	040002U32D1	002	X	80	7
Exercices pratiques appliqués au guidage touristique – Niveau 1	SCEC	741206U32D1	708		120	11
Exercices pratiques appliqués au guidage touristique – Niveau 2	SCEC	741207U32D1	708		120	11
Techniques de recherche de l'information	SCEC	715000U32D1	702		40	3
Patrimoine immatériel	SCEC	741209U32D1	708	X	50	5
Approches historique et géographique de sites touristiques appliquées au guidage	SCEC	741203U32D1	708		120	13
Notions de gestion appliquées au guide touristique – guide régional	SCEC	741208U32D1	708		50	5
Structures professionnelles et déontologie du guide touristique – guide régional	SCEC	741205U32D1	708		70	7
Edition et présentation assistées par ordinateur	SCEC	754303U32D1	710		50	4
<i>En langue étrangère</i>						
Néerlandais en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF3	SCEC	730193U32D1	706		80	7
Néerlandais en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF 4	SCEC	730194U32D1	706		80	7
Néerlandais en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF 5	SCEC	730195U32D1	706		80	7
OU						
Anglais en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF3	SCEC	730293U32D1	706		80	7
Anglais en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF4	SCEC	730294U32D1	706		80	7
Anglais en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF5	SCEC	730295U32D1	706		80	7
OU						
Allemand en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF3	SCEC	730393U32D1	706		80	7
Allemand en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF4	SCEC	730394U32D1	706		80	7
Allemand en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF5	SCEC	730395U32D1	706		80	7
OU						
Espagnol en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF3	SCEC	730493U32D1	706		80	7
Espagnol en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF4	SCEC	730494U32D1	706		80	7
Espagnol en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF5	SCEC	730495U32D1	706		80	7
OU						
Italien en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF3	SCEC	730593U32D1	706		80	7

Italien en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF4	SCEC	730594U32D1	706		80	7
Italien en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF5	SCEC	730595U32D1	706		80	7
OU						
Luxembourgeois en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF3	SCEC	731693U32D1	706		80	7
Luxembourgeois en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF4	SCEC	731694U32D1	706		80	7
Luxembourgeois en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF5	SCEC	731695U32D1	706		80	7
Activités professionnelles de formation : Brevet d'enseignement supérieur de guide touristique – guide régional	SCEC	741202U32D1	708	X	120/20	8
Epreuve intégrée de la section : Brevet d'enseignement supérieur de guide touristique – guide régional	SCEC	741200U32D1	708		120/20	12

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1420
B) nombre de périodes professeur	1120
C) nombre d'ECTS suivies par l'étudiant	120

3. MODALITES DE CAPITALISATION



Epreuve intégrée de la section : Brevet d'enseignement supérieur de guide touristique – guide régional
120 p / 20 p.

4. TITRE DELIVRE À L'ISSUE DE LA SECTION

« Brevet d'enseignement supérieur de guide touristique – guide régional » de l'enseignement supérieur économique de promotion sociale et de type court.